

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

M. Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny Glières :
Tél : **04 50 25 22 50** - s.zeguerman@ccfg.fr

Envoyé en préfecture le 13/10/2023 Reçu en préfecture le 13/10/2023 Publié le 13/10/2023 ID : 074-200081446-20231012-DP07421223A0064-AR	S²LO
--	------------------------

Décision
une déclaration préalable

Dossier n° DP07421223A0064
date de dépôt : **25/09/2023**
date d'affichage du dépôt : **25/09/2023**
complet le : **05/10/2023**
demandeur : **STARWATT SARL**
représentée par : **Monsieur STONNET Florent**
pour : **Panneaux photovoltaïques en toiture (32 m²)**
adresse terrain : **135 impasse de la Pierre qui Tourne, à Glières-Val-de-Borne (74130)**
parcelles : **AE-0041**

STARWATT SARL
Monsieur STONNET Florent
235 rue des Maitres de Forge
73630 École

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de complétude du dossier, soit à compter du : **05/11/2023**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,
Le 12 octobre 2023.

Le Maire,
Christophe FOURNIER

L. Vallier